



IMPOSITION DES ENTREPRISES

Le référendum est lancé

La 3^e réforme de l'imposition des entreprises a été adoptée par le parlement fédéral. Un cadeau mirobolant aux patrons sur le dos des salarié-e-s: le référendum est lancé.

RIE III • Aussitôt votée, aussitôt combattue. A peine la 3^e réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises (RIE III) était-elle votée le 17 juin que le référendum national était lancé. Car la direction prise par cette réforme est inacceptable pour les salarié-e-s du pays.

MILLIARDS DE PERTES FISCALES
Le but initial était de supprimer les statuts fiscaux des sociétés étrangères exonérées d'impôt cantonal (holding,

sociétés mixtes, de domicile), ce qui contribuait à faire de la Suisse un paradis fiscal au cœur de l'Europe. Au lieu d'abandonner ces statuts, la réforme crée un gigantesque « emmental fiscal », avec, en guise de trous, des pertes gigantesques pour les caisses de la Confédération, des Cantons et des Communes, alors qu'elles peinent déjà à financer les indispensables prestations à la population. La Confédération perdra au minimum 1,3 milliards,

car certains éléments de la réforme ne sont même pas chiffrés. Cela rappelle la RIE II de 2008, annoncée à quelques dizaines de millions, et qui coûte en fait plusieurs milliards. Les cantons sont également appelés à baisser leur taux d'imposition pour se grouper autour du taux vaudois. A Genève, le Conseil d'État s'apprête à le baisser de 24 % à près de 13 %, avec des pertes de

> suite en page 4

HALTE AUX TRACAS-SERIES ET AU FLICAGE DES CHÔMEURS-EUSES

Les syndicats et les chômeurs-euses se mobilisent contre les nouvelles mesures prises par l'OCE à l'encontre de ces derniers-ères. Une pétition est lancée.

5

OUI À AVS+ LE 25 SEPTEMBRE PROCHAIN

C'est le 25 septembre prochain que le peuple suisse se prononcera sur l'initiative AVS+. Première bataille dans la guerre des retraites.

6

DOSSIER SECTEUR SOCIAL

Avec l'appui du SIT et du SSP, les travailleuses sociales ont publié un Manifeste dénonçant le manque de moyens et les coupes budgétaires dans le secteur social. Alarmant.

8-9

COUP DE FREIN À L'EXTENSION DES HO-RAIRES D'OUVERTURE

Le 6 juin dernier le Conseil des Etats a définitivement enterré la Loi fédérale sur les ouvertures des magasins (LOMag).

11

INTERVIEW

Jean-Daniel Robert est membre du SIT depuis 1974, et préside depuis août 2015 le groupe des retraité-e-s. Entretien avec militant au parcours atypique.

13

Billet de la présidence

En fait, il s'agit ici de se dire que nous avons de la « suite dans les idées ». Cette locution française par laquelle nous illustrons communément que nous sommes persévérant-e-s dans un projet, que nous n'abandonnons pas, voire que l'on est obstiné ou poursuivons durablement sur un sujet, s'applique au thème de notre 17^e Congrès: l'inégalité de répartition des richesses.

Si lors de notre précédent rassemblement et raout, nous avons questionné le partenariat social dans un contexte de campagne sur le salaire minimum, il faut maintenant poursuivre la réflexion dans un contexte de lutte contre les politiques d'austérité patronales.

Les déclinaisons prévues par le groupe mixte qui a planché sur le sujet avant de le soumettre au Comité qui l'a validé lors de sa séance du 2 juin dernier, sont les suivantes: les salaires, la fiscalité, l'égalité et l'emploi.

C'est ainsi que la partie politique de notre congrès s'organise sur ces sous-thèmes articulés en trois moments: une présentation avec un intervenant externe, un travail en quatre ateliers et une restitution et synthèse en plénière.

Pour la question des salaires, l'inventaire des promesses patronales se sera réduit comme peau de chagrin, réaffirmant la nécessité d'une hausse des salaires via le renforcement et l'extension des CCT, ou peut-être la relance de la question d'un salaire minimum légal.

La fiscalité est un outil de redistribution des richesses par excellence, mais mise à mal par d'âpres politiques de défiscalisation avec son corollaire, les coupes dans les prestations publiques et sociales. Mais ces caisses vides qui nous sont brandies comme une fatalité, nécessitent notre questionnement.

L'inégale répartition (des salaires) subie par les travailleuses, alors que la Loi sur l'égalité fête ses 20 ans, reste un sujet d'achoppement, sans cesse rabâché. Toujours pas de contrôles dignes de ce nom, ni de véritable congé parental, ni de structures d'accueil de la petite enfance en suffisance.

Enfin, l'emploi, sous l'angle de la création d'emplois dans les secteurs qui en ont besoin (santé, social) ou prometteurs (économie verte) ou encore sous l'angle de la protection contre le licenciement, complétera notre revue.

Il s'agit ici de maintenir et améliorer notre rapport de force face au patronat, car si nous pouvons paraître obstiné-e-s, il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, en ce qui les concerne!

Diego Cabeza

SOMMAIRE

EDITO

L'automne chaud se prépare l'été **p3**

ACTUALITÉS

Faillites frauduleuses, sus à l'impunité **p4**

Halte aux tracasseries et au flicage des chômeurs-euses **p5**

L'LIPE entre en fonction **p5**

OUI à AVS+ le 25 septembre prochain **p6**

14 juin 2016, Journée nationale d'action pour l'Égalité **p6**

Victoires contre les coupes budgétaires en Ville de Genève **p7**

Revenu de base inconditionnel

Un-e électeur-trice sur trois a dit OUI au RBI à Genève **p7**

Défaite pour l'UDC

et pour le droit d'asile **p7**

DOSSIER

Secteur social

Le sombre tableau

du « Manifeste du social » **p8**

Conditions de travail sous haute tension **p9**

Menaces sur la prise

en charge **p9**

SECTEURS

Croix-Rouge genevoise

Les interprètes communautaires poignardé-e-s dans le dos par leur employeur **p10**

Reprise des négociations dans un cadre tripartite **p10**

Coup de frein à l'extension

des horaires d'ouverture **p11**

Coup de théâtre: les comptes 2015 sont positifs! **p11**

Un premier pas contre la sous-traitance abusive **p12**

ENTRETIEN

Une vie au syndicat **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Manifestation contre les politiques d'austérité **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

permanence impôt à la source

mercredi de 14 h à 17 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch



L'automne chaud se prépare l'été

La manifestation syndicale et populaire du 28 mai contre les politiques d'austérité, qui a été une réussite bien que gâchée par une présence policière provocatrice et disproportionnée, a été le point de départ idéal vers les luttes de l'automne. Cette année, l'automne chaud se prépare l'été. Ce n'est pas que les syndicats n'aiment pas les vacances. C'est l'accélération du projet néo-libéral en Suisse qui l'impose. Les enjeux sont colossaux, alors pas de trêve cet été, assortissons tongs et débardeurs aux stylos, pancartes et banderoles.

Les stylos pour récolter un maximum de signatures contre la RIE III (Réforme fédérale de l'imposition des bénéfices des entreprises) que le parlement vient de voter le 17 juin. La droite et le patronat, déterminés à détruire la cohésion sociale pour assouvir leur cupidité, ont resserré les rangs pour imposer la principale mesure de dégrèvement fiscal depuis la seconde guerre mondiale. A force de nouvelles niches fiscales, les bénéficiaires des grandes entreprises seront ainsi imposés à un taux réel maximum de 3-4 %, alors qu'un-e salarié-e gagnant 7510 francs par mois (salaire médian genevois) est imposé-e avec des taux de 16 %.

La riposte face à cette « révolution » : resserons également les rangs pour une campagne référendaire forte et imaginative, qui allie tous les milieux qui ont participé à la manifestation du 28 mai. Les syndicats en première ligne, car il y va de la répartition des richesses produites par le travail de tous-tes qui finiront encore plus dans les coffres-forts et les portefeuilles des actionnaires. Et ensuite les usagers-ères des services publics, de la santé, de l'éducation, des transports publics, de la culture, car les conséquences de la réforme fédérale, qui sera suivie par les réformes can-

tonales, se feront très rapidement sentir par des baisses de prestations à la population dans tous les domaines. Et les retraité-e-s, les chômeurs-euses, les rentiers AI, les familles qui reçoivent des aides pour le logement ou l'assurance-maladie, car, avec des pertes d'impôts chiffrées à plusieurs milliards entre la Confédération, les Cantons et les Communes, les prestations complémentaires AVS-AI, et les autres aides, indispensables pour vivre à peu près décemment, entre autre vu que les patrons renâclent depuis un moment déjà à accorder des hausses et des salaires décentes, seront remis en question.

Les banderoles et les calicots pour préparer la manifestation syndicale nationale de samedi 10 septembre à Berne. Elle aura comme thème principal l'autre sujet des luttes de l'été : contre la baisse des rentes et des retraites, menons une campagne forte et imaginative en soutien à l'initiative syndicale AVSplus qui sera en votation populaire le 25

septembre. Une retraite décente après une vie de travail, une amélioration des rentes de l'AVS alors que le deuxième pilier vacille sous les coups et les aléas des marchés finan-

ciers, est à portée de main de la population.

Un soutien fort à l'initiative AVSplus permet d'exprimer également notre opposition aux fausses recettes patronales et de droite en matière de prévoyance vieillesse et de lutter contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et de tous à 67 ans que les mêmes milieux qui soutiennent la réforme de l'imposition des bénéfices des entreprises ont mis sur la table des discussions au parlement fédéral.

Terminons sur une note positive : un référendum en moins cet été, alors que les crayons étaient prêts à dégainer en même temps que contre la RIE III. Le Conseil des Etats a enterré la Loi sur l'ouverture des magasins (LOMag) qui aurait permis d'ouvrir tous les magasins du pays de 6 à 20 h en semaine et de 6 à 18 h le samedi. Les syndicats, dont le SIT, avaient annoncé le référendum si cette gigantesque dégradation des conditions de travail du personnel de la vente devait passer.

Bon été de lutte. ♦

Manuela Cattani

Il en va de la répartition des richesses produites par le travail

ECONOMIE

Faillites frauduleuses, sus à l'impunité

Les faillites frauduleuses sont un fléau qui reste largement impuni, faute de moyens et de volonté politique. La CGAS et les juristes progressistes empoignent le dossier.

Scandale • Le scénario est simple, et c'est toujours le même mauvais film qui se répète: une société est créée, engage du personnel, «oublie» rapidement de payer les salaires et de verser les cotisations sociales, est condamnée aux Prud'hommes, se déclare en faillite pour n'avoir rien à payer, puis réapparaît sous une nouvelle raison sociale et recommence, non sans avoir empoché de substantiels bénéfices au passage. Le tout dans une impunité quasi-totale, au détriment des travailleurs-euses et des assurances sociales.

PÉNALEMENT RÉPRÉHENSIBLE

Les faillites frauduleuses sont pourtant constituées d'actes pénalement répréhensibles: dommages aux créanciers-ères, dont les employé-e-s, par la dissimulation de patrimoine, détournement de cotisations salariales, destruction ou déprédation de valeurs patrimoniales, violation des obligations en matière de tenue de comptes et de bilan de manière à rendre impos-



sible la situation en cas de faillite. A Genève, ces situations se multiplient, particulièrement dans la construction et l'hôtellerie-restauration, et sont régulièrement dénoncées par les syndicats, mais n'aboutissent jamais à des condamnations. Pour le seul secteur

du Gros-œuvre, près d'une trentaine d'entreprises figurent sur une «liste noire» établie par la commission paritaire du secteur.

PERSONNE NE BOUGE

Les travailleurs-euses lésé-e-s n'ont

généralement pas les moyens d'intenter une coûteuse action en justice, et les syndicats n'ont juridiquement pas la qualité pour agir. Les institutions sociales telles que caisses AVS et LPP pourraient également agir en tant que partie lésée, mais ne le font que très rarement, préférant actionner les fonds de garantie, alimentés par l'ensemble des cotisant-e-s. La caisse cantonale de chômage ne montre pas plus d'intérêt pour la problématique et se contente la plupart du temps, même en cas de soupçon de faillite frauduleuse, de verser aux employé-e-s les indemnités en cas d'insolvabilité, faisant également porter à la collectivité le poids des dettes des escrocs. Le Ministère public, malgré les déclarations lénifiantes du Procureur général, n'entame quant à lui que trop rarement des instructions pénales même dans les cas les plus crasses, donnant ainsi un sentiment d'impunité aux patrons-voyous qui du coup de se gênent pas de récidiver parfois plusieurs fois consécutivement.

TROUVER DES RÉPONSES, S'ORGANISER

Face au développement de ce fléau, la Communauté genevoise d'action syndicale et l'Association des juristes progressistes ont organisé en avril dernier un séminaire réunissant des intervenant-e-s du monde syndical, dont le SIT, administratif et judiciaire autour de cette thématique. Une matinée de réflexion et d'analyse comme point de départ pour l'élaboration d'une stratégie commune permettant d'améliorer la protection des travailleurs-euses et mettre fin à l'impunité des patrons-fraudeurs. **♦**

Thierry Horner

> suite de la page 1

Le référendum est lancé

500 millions à 1 milliard pour le Canton, et de plus de 100 millions pour les Communes.

CADEAUX INJUSTIFIÉS AUX PATRONS

Ainsi, loin d'équilibrer la réforme, celle-ci fait des cadeaux somptueux aux grosses entreprises. Les patrons et leurs représentants ont rivalisé d'inventivité pour créer de nouvelles niches fiscales, emballées dans un jargon incompréhensible: «patent box», «déduction d'intérêts notionnels», «superdéduction des frais de R&D». Dans les faits, c'est une défiscalisation massive. Deux exemples: pour les bénéfices issus de brevets, sur 10 francs gagnés, 1 seul sera imposé (et encore, à un taux réduit). Pour

1000 francs dépensés dans la recherche, c'est 1500 francs qui pourront être déduits. Des possibilités telles que les cantons ont lutté pour fixer une limite globale à ces déductions: 20% au moins du bénéfice devra rester imposable, ce qui fait que 80% du bénéfice pourrait être exonéré! La RIE III recrée donc les niches fiscales qu'elle devait annuler. Du côté patronal, on sort le champagne, même si le résultat est en deçà de leurs appétits, dont ils ont montré un aperçu dans les débats, allant jusqu'à vouloir supprimer toute imposition des entreprises au niveau fédéral. D'autres baisses (droit de timbre, taxe au tonnage) sont programmées.

A QUI LA FACTURE? AUX SALARIÉ-E-S

Mais qui paiera la facture: ce sera nous, les salarié-e-s. Avec ces pertes, on va au-devant de coupes massives dans les prestations publiques: écoles et universités, hôpitaux, aide à domicile, services sociaux, institutions et associations subventionnées seront sommés de couper dans les dépenses et les postes. La droite n'attend que ça. Ou alors, pour

compenser ces pertes, ce sera des hausses de la TVA ou d'autres taxes à notre charge. Ou les deux. Les salarié-e-s en paieront le prix fort.

RÉFÉRENDUM OBLIGATOIRE

Le référendum était donc programmé. Lancé au niveau national par le PS et les Verts, soutenu par les centrales syndicales, il sera porté à Genève par les syndicats, les partis de l'Alternative et d'autres organisations. Le délai est à mi-septembre pour réunir 50 000 signatures. A vos stylos! **♦**

Jean-Luc Ferrière

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA RÉCOLTE

Inscrivez-vous auprès du SIT pour les journées nationales de récolte des 2 juillet et 20 août ou pour signaler d'autres disponibilités: sit@sit-syndicat.ch
Téléchargez la feuille de signatures sur sit-syndicat.ch

CHÔMAGE

Halte aux tracasseries et au flicage des chômeurs-euses

Les syndicats et les chômeurs-euses se mobilisent contre les nouvelles mesures prises par l'OCE à l'encontre de ces derniers-ères. Une pétition est lancée.

Protestation • La colère monte chez les chômeurs-euses. Ils-elles étaient 150 rassemblé-e-s à l'appel des syndicats et de l'Association de défense des chômeurs-euses le 24 mai pour protester contre les nouvelles tracasseries décidées par l'OCE. Après cette mobilisation réussie, une pétition est lancée.

DOUBLER LE NOMBRE DE RECHERCHES D'EMPLOI

La goutte qui a fait déborder le vase est la récente décision de l'OCE d'exiger à partir du 1er juin un minimum de dix recherches d'emploi par mois contre cinq aujourd'hui. Que l'on travaille à temps complet durant une partie du mois ou à temps partiel en gain intermédiaire, que l'on suive un cours ou un stage à plein temps ou à temps partiel, que l'on soit proche de l'âge de la retraite ou enceinte, tout le monde est soumis sans nuance au même régime. Peu importe aussi le domaine d'activité dans lequel on recherche un emploi – dans la restauration où il y a de nombreux employeurs potentiels ou projectionniste de cinéma ou journaliste où il n'y a qu'une poignée d'employeurs potentiels. Cerise sur le gâteau : lorsque dix recherches ne sont pas produites, l'assuré-e risque une pénalité, et risque d'être exclu-e de l'assurance chômage en cas de cumul.

TRACASSERIES ADMINISTRATIVES

Mais ce n'est pas tout : l'OCE multiplie les «inno-



ventions» pour augmenter la pression sur les personnes au chômage. Depuis le début de l'année, la procédure d'inscription a été modifiée : si la personne ne se représente pas dans les 48 heures après son annonce à l'OCE pour venir chercher sa confirmation d'inscription et la convocation à son premier rendez-vous de conseil, son dossier est fermé. En cas de premier entretien de conseil raté, c'est la même chose. Ensuite la personne au chômage devra de nouveau remplir les mêmes formulaires et produire les mêmes documents. La rigidité de cette procédure alors

que par exemple l'employeur n'a peut-être tout simplement pas libéré la personne pour les passages successifs à l'OCE alors que le préavis n'est pas encore terminé, ressemble clairement à de la chicane inutile.

PRIVER LES CHÔMEURS-EUSES DE LEURS DROITS

Pis, l'OCE s'est mis à refuser le droit aux prestations complémentaires prévues dans la loi cantonale en cas de maladie aux chômeurs-euses sous prétexte que leur maladie serait antérieure à leur inscription au chômage. Il a perdu à deux reprises devant la Chambre des assurances sociales de la Cour de justice pour avoir nié de manière abusive le droit à ces prestations de maladie. Mais pour deux chômeurs qui ont osé faire recours, combien de personnes se laissent bernier et abandonnent plutôt que de se battre pour leurs droits ?

VICTIMES DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

Tous ces éléments montrent dans quelle direction évolue la politique en matière de chômage à Genève : mettre la pression sur les personnes au chômage, se donner les moyens de priver du droit au chômage plus de personnes afin de diminuer artificiellement les statistiques du chômage et faire des économies, politiques d'austérité en vue de la réforme de la fiscalité des entreprises oblige. Et par les placements en stages rémunérés par les indemnités de chômage, l'OCE fonctionne de plus en plus comme un auxiliaire des politiques patronales de précarisation de l'emploi en fournissant de la main d'œuvre bon marché et des périodes d'essai gratuites en fonction des besoins temporaires des entreprises. ♦

Thomas Frings

SIGNER LARGEMENT LA PÉTITION

qui demande le retrait de la mesure de doublement du nombre de recherche d'emploi est essentiel pour renforcer la lutte pour le respect des droits des chômeurs-euses.

[A télécharger sur sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch)

MARCHÉ DU TRAVAIL

L'IPE entre en fonction

Le recours des patrons de l'hôtellerie-restauration n'empêchera pas l'inspection paritaire des entreprises de démarrer en juillet.

Sous-enchère • Début juillet la nouvelle inspection paritaire des entreprises commencera à contrôler les entreprises du Canton. Le recours intenté par les associations patronales nationales du secteur de l'hôtellerie-restauration et la société genevoise des cafetiers, hôteliers devant la Chambre constitutionnelle demandant l'annulation des articles de la loi qui fixent la collaboration entre l'IPE, l'OCIRT et les commissions paritaires, n'empêchera pas le démarrage de l'IPE. Le Tribunal, qui

n'a pas encore jugé le fond, a refusé l'effet suspensif demandé par ces associations patronales.

À peine la loi entrée en vigueur le 1er mai, ses 28 inspecteurs-trices, dont une moitié désignée par les syndicats et l'autre par les employeurs, ont été nommé-e-s par le Conseil d'Etat et assermenté-e-s lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu le 12 mai en présence du chef du département et du président du Grand Conseil.

Sanctions et contrôle de la Loi sur les étrangers-ères à part, ils-elles auront les mêmes compétences que les inspecteurs-trices de l'OCIRT pour vérifier que les entreprises respectent les droits des salarié-e-s en ce qui concerne les règles du droit public : horaires, durée du travail, sécurité et santé au travail (Loi sur le

travail), déclaration aux assurances sociales, déclaration du taux réel d'activité (Loi sur le travail au noir), salaires (CTT contrats-types de travail, usages, conventions collectives pour autant qu'elles soient constitutives des usages), égalité salariale hommes femmes dans le domaine des marchés publics, etc.

Et si ces règles ne sont pas respectées, à l'IPE d'inviter l'entreprise à se mettre en conformité dans le délai indiqué, sous peine de transmission du dossier à l'OCIRT qui a pouvoir de sanction. Le champ d'intervention étant vaste, les néo-inspecteurs-trices ont suivi une formation de 5 jours qui sera complétée à l'automne par un deuxième cycle. ♦

Manuela Cattani

RETRAITES

OUI à AVS+ le 25 septembre prochain

C'est le 25 septembre prochain que le peuple suisse se prononcera sur l'initiative AVS+. Première bataille dans la guerre des retraites.



Initiative syndicale • Les rentes du 1^{er} pilier n'ont plus augmenté depuis 40 ans, c'est fort de ce constat que l'USS a lancé l'initiative AVS+ qui, si elle devait être acceptée, permettrait à toutes les rentes AVS d'augmenter de 10 %, soit de 200 francs pour les rentes individuelles complètes et de 350 francs pour les rentes de couples.

Cette initiative qui devrait susciter une quasi-unanimité en sa faveur puisqu'elle profiterait à chaque travailleuse et travailleur résident dans ce pays n'est pourtant pas encore gagnée. En effet, on peut compter sur

nos autorités politiques de droite et sur le patronat pour nous expliquer que cette initiative est pure folie, qu'elle va tuer tout le système de retraite suisse, que cela coûte bien trop cher pour une assurance qui est déjà au bord du gouffre financier et de même, si ça se trouve, qu'elle va nuire à l'emploi. Essayons donc de prendre un peu de hauteur et d'avancer des arguments rationnels.

DE L'INTÉRÊT DE QUELQUES-UNS

Pourquoi l'initiative AVS+ fait-elle peur à la majorité de droite du Conseil

fédéral et du Parlement? Parce que si l'AVS augmente et que pour ce faire chaque travailleur-euse doit payer une cotisation sociale supplémentaire de 0,4 % ainsi que chaque employeur, ce qui représente un coût d'environ 4,1 milliards de francs par an, c'est tout ça qui n'atterrira pas dans les poches des assureurs du 2^e pilier. Pour tenir la comparaison, c'est 9 % du salaire qui part directement chez ces mêmes assureurs aujourd'hui déjà.

AVS+ EST POSSIBLE

Cela fait 40 ans que les cotisations AVS n'ont pas été augmentées et que malgré cela, l'AVS a su se maintenir à flots et ce malgré la baisse de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie. Cette performance a été rendue possible grâce à l'augmentation de la productivité du travail. Alors, certes, il a fallu diviser le gâteau AVS en de plus nombreuses parts, mais comme le gâteau est plus grand, les parts restent stables.

L'AVS PLUTÔT QUE LE 2^E PILIER

Chaque résident-e de Suisse reçoit l'AVS alors que le 2^e pilier est tributaire

du montant de son salaire et de la stabilité ou non de son parcours professionnel. De plus, l'AVS est beaucoup moins sujette aux fluctuations des cours de la bourse et de la bonne santé financière mondiale. Le 2^e pilier est lui constamment soumis aux soubresauts de la bourse et son rendement est tout sauf fiable. Il coûte donc très cher pour un rendement qui ne cesse de baisser. Avec les conséquences que l'on connaît sur le montant des rentes.

AVS+ PLUTÔT QUE PRÉVOYANCE 2020

Parce que le Parlement penche sur une modification globale de notre système de retraite (AVS et 2^e pilier). Et que ce qui se dégage déjà est, dans tous les cas, une augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, alors que ce sont elles déjà qui sont préretraitées à la retraite à cause de l'inégalité salariale qui règne encore en Suisse. Et, plus probablement, une augmentation de l'âge de la retraite pour toutes et tous à 67 ans. Voter oui à AVS+ est donc aussi un message envoyé à nos autorités pour dire que les citoyen-ne-s suisses tiennent à un âge de la retraite raisonnable et qu'ils-elles ne sont pas d'accord d'engraisser les assureurs du 2^e pilier avec l'argent de leur labeur. **♦**

Emmanuelle Joz-Roland

MANIFESTATION LE 10 SEPTEMBRE À BERNE

Pour soutenir AVS+ et notre système de retraite, une grande manifestation aura lieu à Berne le 10 septembre prochain. Si vous tenez à votre retraite, réservez cette date et venez avec nous à Berne défendre vos intérêts de futurs rentiers.

14 JUIN 2016

Journée nationale d'action pour l'Égalité

Les syndicats ont mené des actions dans toute la Suisse pour réclamer de la Confédération des mesures concrètes pour remédier aux discriminations faites aux femmes.

Mobilisation • Le 14 juin est une date historique qui marque cette année les 35 ans de l'introduction de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution, les 25 ans de la grève nationale des femmes et les 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (LEg). Les actions de cette année visent à dénoncer un statu quo inacceptable en matière d'égalité salariale, puisque les salaires des femmes et des hommes présentent toujours une différence d'environ 15 %, dont la moitié est discriminatoire.

Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'en mars dernier une révision de la LEg qui prévoyait de timides mesures, comme une obligation pour les entreprises de plus de 50 salarié-e-s d'analyser tous les 4 ans les salaires sous l'angle de l'égalité. Alors que cette obligation ne permettrait de toucher que 2 % des entreprises et 54 % des personnes actives, le lobby des employeurs aux Chambres fédérales a mené une véritable guérilla pour bloquer toutes avancées dans ce domaine. Il a contesté les méthodes d'analyse ainsi que la

pertinence des statistiques. Le Conseil national a éjecté la révision de la LEg du programme de législature du Conseil fédéral (2015-2019), réintroduite fort heureusement depuis par le Conseil des Etats. Les syndicats réclament maintenant que le Conseil fédéral aille de l'avant et présente une révision de la loi substantiellement améliorée. Les contrôles des salaires et des sanctions en cas de discrimination salariale doivent être instaurés dans toutes les entreprises et les partenaires sociaux doivent être associés afin de garantir la transparence du processus.

D'autres mesures pour favoriser l'égalité entre femmes et hommes sont aujourd'hui nécessaires et urgentes : une meilleure protection contre le licenciement des femmes au retour du congé maternité, l'instauration d'un congé parental à se partager entre le père et la mère, un véritable effort de création de nouvelles places en crèche pour permettre aux parents de concilier vie familiale et travail. **♦**

Valérie Buchs

VOTATIONS DU 5 JUIN

Victoires contre les coupes budgétaires en Ville de Genève

Le refus populaire des coupes budgétaires en Ville de Genève est un signal clair envoyé à la droite. Mais la lutte ne fait que commencer.

Austérité • Joli succès: plus de 60 % des votant-e-s en Ville de Genève ont voté deux fois NON aux coupes budgétaires dans le social et la culture. Mauvais perdant, le PLR annonce déjà la couleur en menaçant de couper les annuités et procéder à des coupes ciblées pour 2017. La lutte ne fait que commencer.

SIGNAL CLAIR

Le refus des coupes budgétaires en Ville de Genève à plus de 60 % donne un signal clair. La population ne veut pas du programme de démantèlement social et culturel voulue par la nouvelle majorité de droite au conseil municipal. Ce vote met un coup d'arrêt à cette politique qui aurait dégradé les conditions de travail du personnel municipal, coupé dans les subventions du social et de la culture et mis en péril de nombreux emplois. L'exercice budgétaire 2017 devra tenir compte de cette volonté populaire et renoncer à imposer un programme d'austérité injustifié.

LA LUTTE CONTINUE

Pourtant la droite réitère son objectif le jour même de sa défaite cinglante dans les urnes. Elle veut prescrire une nouvelle cure d'amaigrissement conduisant à un excédent de 17 millions de francs, en visant une économie budgétaire annuelle de 50 à 60 millions de francs au cours de cette législature. Car la droite n'a pas non plus renoncé aux cadeaux fiscaux que lui promet la troisième réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises (RIE III).

Le syndicat reste mobilisé et s'opposera avec détermination à cette réforme qui conduirait à assécher les finances municipales au détriment des prestations pour la population. C'est un projet antisocial visant à permettre à quelques-uns de s'enrichir tandis que les salarié-e-s, les pauvres, les sans-emplois ou les personnes âgées devront se serrer un peu plus la ceinture. **◆**

Valérie Buchs

REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Un-e électeur-trice sur trois a dit OUI au RBI à Genève

Le revenu de base inconditionnel a été mieux accepté à Genève que dans le reste de la Suisse. Un signal fort contre la croissance des inégalités.

Débat • Ce n'est pas une surprise: l'initiative sur le revenu de base inconditionnel (RBI) a été largement refusée le 5 juin tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Avec 34,7 % de oui, le taux d'acceptation genevois est toutefois supérieur à la moyenne nationale (23 %). Il monte même à 41,7 % en Ville de Genève. Ce résultat démontre qu'une part de plus en plus importante de l'électorat genevois est préoccupée par la croissance des inégalités et de la précarité dans le canton.

UNE IDÉE PORTEUSE

Car tout en soulevant nombre

d'interrogations quant à sa mise en œuvre, l'initiative sur le RBI offrait de réelles perspectives de lutte contre la pauvreté, proposait un nouveau modèle de répartition des richesses, et questionnait de manière profonde le rapport de salariat-e-s au travail et donc la relation de dépendance qui le caractérise. En témoignent les interventions des nombreux-ses salarié-e-s, et parmi eux-elles de nombreux-ses précaires, lors des apéro-débats que le SIT avait organisé sur le thème: c'est bien la perspective d'un renversement du rapport de force entre

employeur et employé-e-s qui a été la plus porteuse. Avec un revenu de base garanti, les travailleurs-euses ne seraient plus contraint-e-s d'accepter des conditions de travail déplorables pour un salaire de misère.

LUTTE DES CLASSES ?

C'est sans nul doute cette perspective, bien plus encore que la déconsidération toute libérale de l'oisiveté (celles des pauvres, bien sûr, pas celle des yachts battant pavillon panaméen), qui explique le rejet de l'initiative par plus de 80 % à Vandoeuvres, Cologny, Jussy, Collonge-Bellerive et Anières. Pas étonnant non plus que, dès le résultat connu, les premiers-ères à proclamer la mort définitive du sujet jusqu'à la fin des temps furent les représentant-e-s du parti libéral-radical.

Sauf qu'aux Pâquis, Cluse-Roseraie, Mail-Jonction et Prairie-Délice, des petits villages résistent, et ont dit oui à l'initiative... Pour un premier essai, le RBI n'a donc pas à rougir de son résultat, et le sillon qu'il a creusé dans les esprits mérite d'être creusé. **◆**

Davide De Filippo

Défaite pour l'UDC et pour le droit d'asile

La révision de la loi sur l'Asile a été acceptée par 66,8 % des votant-e-s. L'UDC a perdu son référendum, et les requérant-e-s d'asile des droits.



Paradoxe • Le 5 juin 2016, l'UDC a subi une cuisante défaite sur son thème de prédilection. Pour le SIT, il est pourtant difficile de se réjouir: le peuple a non seulement confirmé les mesures urgentes déjà acceptées en 2013, mais encore ouvert la voie à un durcissement supplémentaire de la politique d'asile. L'assistance juridique offerte à une minorité des requérant-e-s ne corrigera et ne compensera pas les procédures expéditives et arbitraires introduites dans la nouvelle loi.

Rarement les milieux de défense du droit d'asile et des migrant-e-s étaient partis aussi divisés sur la stratégie à adopter pour défendre au mieux ces derniers-ères. L'heure est maintenant au rassemblement de toutes les forces progressistes pour restaurer un véritable droit d'asile en Suisse, pour lutter contre l'absurdité et l'iniquité des accords de Dublin, et pour mettre un terme aux drames humains quotidiens dont l'Europe et la Suisse se rendent complices de par leur égoïste et criminelle politique de fermeture. **◆** **DDF**



© Eric Roset

SECTEUR SOCIAL

Le sombre tableau du « Manifeste du social »

Avec l'appui du SIT et du SSP, les travailleurs-euses sociaux-ales ont publié un Manifeste dénonçant le manque de moyens et les coupes budgétaires dans le secteur social. Alarmant.

Austérité • Dès l'annonce des nouvelles coupes budgétaires par le Conseil d'Etat en septembre 2015, un nombre impressionnant de travailleurs-euses sociaux-ales de différents services et institutions sociales se sont mobilisé-e-s. Qu'ils-elles interviennent auprès d'enfants, d'adolescents, de familles, d'adultes, de personnes âgées, qu'ils-elles représentent les secteurs de la prévention, de l'insertion, de la protection, du handicap, de l'éducation, de l'aide sociale, tous-tes ont pris la parole dans un Manifeste afin de faire connaître leur situation actuelle préoccupante. Les risques encourus, si le travail social continue à être soumis à des économies, sont des risques humains. Les travailleurs-euses sociaux-ales en appellent à des mesures concrètes pour pouvoir assumer les missions et responsabilités qui sont les leurs.

AUGMENTATION ET COMPLEXIFICATION DES BESOINS

Le Manifeste passe en revue les évolutions touchant aux populations suivies, dont les besoins

augmentent et se complexifient par de multiples facteurs: d'abord par l'augmentation de la population (ex: manque de 200 places dans des institutions spécialisées du handicap mental ou psychique), le vieillissement de la population, et son appauvrissement, lié à la précarisation de l'emploi. Parallèlement, la transformation des schémas familiaux nécessite l'accompagnement des moments difficiles (divorces, droits de visites gardes des enfants, difficultés financières et administratives, appartenance culturelle, incompréhension intergénérationnelle). Il faut faire face à l'isolement et à la solitude croissants (nombreux jeunes sans soutien de leur famille, personnes divorcées et jeunes mères avec enfant, en manque de liens soutenant); aux problèmes liés à la socialisation (groupes de jeunes se socialisant entre eux-elles, avec leurs propres règles, et non plus au contact des groupes d'adultes, voire imposant leurs règles dans les familles, à l'école, dans les milieux professionnels) et à une maturation plus tardive face à l'absence de formation, d'emploi, de statut,

de logement et face à l'endettement. Sans parler de l'agressivité et de la violence de bénéficiaires précarisé-e-s et impuissant-e-s, qui ont parfois le sentiment de ne pas être reconnu-e-s par les travailleurs-euses sociaux-ales qui appliquent les diminutions de prestations sociales, le placement en foyer des enfants, les non entrées en matière de demandes d'asile, etc...; à quoi s'ajoutent des injonctions administratives, financières et managériales croissantes.

IL FAUT PLUS DE MOYENS

Face à ces besoins qui augmentent et se complexifient, l'État répond par des coupes budgétaires. Les conséquences sur les prestations et les conditions de travail sont désastreuses (lire ci-contre). Devant cette situation, les professionnel-le-s et les syndicats demandent urgemment la prise de mesures, notamment la construction de logement, surtout avec encadrement et des logements d'urgence/relais, ainsi que l'ouverture de places en foyers pour les mineurs. Il faut aussi des ponts vers la formation, l'apprentissage, des stages de réinsertion et des mesures de qualification, ainsi que des ponts vers l'emploi.

Le manifeste appelle instamment à renoncer aux coupes et économies supplémentaires, à engager du personnel en suffisance, qualifié, en contrats fixes en stoppant les contrats précaires, à respecter les règles de rémunération, à maintenir l'accès aux formations continues et aux supervisions pour le personnel, à maintenir le travail en réseau et pluridisciplinaire. Au final, à clarifier les finalités politiques pour le secteur social. **◆**

Manifeste du social, adapt. SITinfo Jean-Luc Ferrière

Retrouvez et téléchargez le Manifeste du social sur sit-syndicat.ch

Conditions de travail sous haute tension


S'il existe des raisons pragmatiques de soutenir l'initiative, sa dimension utopique est essentielle.

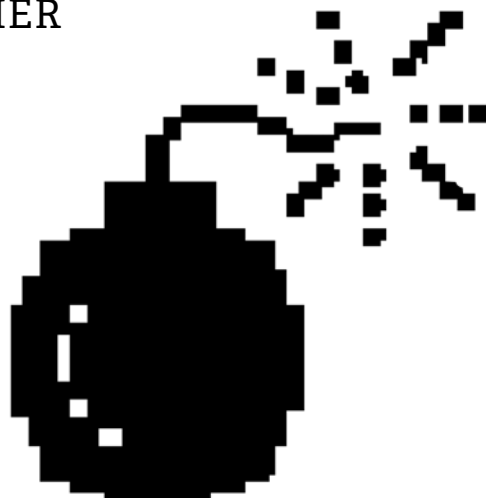


Inventaire • Le secteur social est à bout de souffle. Face à l'augmentation des besoins, les économies budgétaires, blocages et coupes de subvention impactent durement les conditions de travail, avec une série de dégradations graves. Le manifeste en dresse la liste :

- Diminution ou suppression des remplacements du personnel absent (maladie, grossesse, etc), avec des reports de charge sur les présents, et des prestations réduites à du gardiennage.
- Accroissement des contrats et statuts précaires, non soumis à la CCT : stagiaires comptés dans l'encadrement de base ; multiplication des contrats d'auxiliaires, du personnel en contre-prestation sociale, en CDD, personnel temporaire ou en EDS sous-payés.
- Engagement de personnel moins qualifié, prise en charge (jusqu'à des actes médicaux) par du personnel non certifié dans le domaine ; formation continue à la trappe.
- Surcharge de travail constante vu le blocage des effectifs et l'augmentation des tâches y compris administratives (démarches « qualités »,

augmentation des postes de management).

- Frein ou blocage de l'évolution salariale (non versement partiel ou total de l'annuité 10 fois depuis 1999) et financement partiel des annuités accordées.
- Augmentation des horaires et des tracasseries horaires : passage à un minutage strict souvent contre-productif dans ce secteur : par exemple, les repas de midi, qui sont des moments de prise en charge des bénéficiaires, ne sont plus comptés comme temps de travail mais comme pause. Développement d'horaires coupés.
- Augmentation du stress, démotivation, instauration d'un climat de travail anxigène, voire pathogène, augmentation des maladies et des absences en cercle vicieux. S'y rajoutent des mesures de nouvelle gestion, de réorganisations, de déplacement de personnel, pour obtenir des économies d'échelle. Les dilemmes entre les missions sociales et l'incapacité d'y répondre engendrent la désillusion, les souffrances éthiques, jusqu'au burn out.  JLF




Menaces sur la prise en charge

Sous le coup des réductions budgétaires, la qualité des prestations se dégrade lentement mais sûrement.

Bombe sociale • Les prestations des institutions ont déjà subi une diminution, qui ne pourra que s'aggraver si la politique d'austérité perdure. Les tâches sont réduites au strict minimum. Dans une logique de tri, on pare aux urgences plutôt que de travailler à long terme. Les délais d'attente augmentent, allant parfois jusqu'à la non-assistance à personnes en danger. Le développement de prestations nécessaires est freiné et d'autres, pas assez « rentables » (animation, ateliers, etc.), sont supprimées. Le personnel témoigne de l'augmentation de la tension vécue par les bénéficiaires, sur qui les pressions augmentent. Par exemple, dans des foyers, avec plus de bénéficiaires à prendre en charge au lever, pour la toilette et le petit déjeuner, tout doit se faire de manière bousculée et stressée, ce qui génère mal-être et violence.

Devant l'explosion des demandes, il faut sélectionner les urgences les plus urgentes parmi des situations déjà très précaires, et tant pis pour les actions de prévention pour les personnes sans perspective mais ne posant pas encore de gros problème. L'accompagnement social et adminis-

tratif nécessaire pour les plus fragilisés est réduit. On doit renoncer à des actions d'intégration (notamment pour les personnes handicapées longtemps tenues à l'écart de la société), se retirer de collaborations et partenariats, notamment sur des projets de socialisation, privilégier les objectifs de rentabilité aux missions d'encadrement (ex : ateliers protégés).

Face à cette explosion de dilemmes et de paradoxes, les professionnels le-s ressentent une perte de sens grandissante. Leur travail consiste de plus en plus en réductions de risques pour éviter la dégradation des problèmes (travail social palliatif). Ce qui, en réalité, accroît considérablement les risques pour la collectivité : augmentation des personnes à la rue, des jeunes sans formation, ni travail, ni perspective, des bénéficiaires sans projet d'insertion, des individus isolés déjà très précarisés, des problèmes de santé psychique, de prises en charge médicales, d'hospitalisations et de non remboursement des dettes. Ceux-ci accroissent les tensions sociales et au final, engendreront à leur tour des coûts supplémentaires.  JLF

EN CHIFFRES

200

le nombre de jeunes adultes avec handicap mental ou psychique sans place dans une institution

8000

le nombre de mineurs reçus par le SPMI chaque année

62,5%

de hausse des demandes d'aide sociale en 5 ans à l'Hospice général, pour aucune augmentation des moyens de fonctionnement depuis 10 ans.

3

foyers pour jeunes à ouvrir pour répondre aux besoins (FOJ et Astural)

CROIX-ROUGE GENEVOISE

Les interprètes communautaires poignardé-e-s dans le dos par leur employeur

Les interprètes communautaires de la Croix-Rouge sont victimes de leur statut précaire et du refus de leur employeur de participer à l'appel d'offre des HUG.



Kafkaïen • En mars 2016, les interprètes communautaires de la Croix-Rouge genevoise (CRG) ont appris abruptement que le Département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences des HUG a décidé de cesser la collaboration avec la CRG pour une durée de six mois, au profit de l'agence Connexion sise à Lausanne. La CRG vient d'annoncer qu'elle renonce à participer au processus d'adjudication de ce marché public lancé par les HUG sous de fallacieux prétextes. Une décision qui met les interprètes dans la panade et l'ensemble du réseau qui y faisait appel en danger.

NI TRAVAIL NI CHÔMAGE

En raison de l'apparition de ce nouvel acteur sur le marché, les HUG ont décidé de lancer aussi un appel d'offre public pour l'ensemble des départements. Comme conséquence immédiate, les interprètes communautaires ont vu leurs heures de travail diminuer drastiquement et leur situation financière mise en péril, ce d'autant plus que la CRG leur interdit de travailler pour le compte d'un autre employeur, et que d'autres départements des HUG ont aussi cessé de faire appel à la CRG.

Cette interdiction de travailler pour

un autre employeur est évidemment illégale, dans le cadre d'un contrat sur appel où la CRG ne leur garantit aucun salaire ni travail. Ce type de contrat, considéré comme non convenable par le chômage, les empêche de surcroît d'avoir recours aux indemnités pour compenser leur perte de revenu tant que le contrat n'est pas résilié. Un choix cornélien. En renonçant à soumissionner, la CRG préterite gravement l'avenir économique de ses employé-e-s.

UN RÉSEAU EN DANGER

C'est ainsi que des personnes qui travaillent depuis des années et qui ont été formées à cette prestation spécifique grâce au soutien financier de la Confédération, se voient remplacées par des étudiant-e-s sans expérience ni formation, par exemple. Du point de vue des usagers-ères, qui ont besoin de cette prestation, cela implique de changer d'interprète. Ce qui peut s'avérer particulièrement délicat dans le cadre d'une thérapie, à la veille d'une opération, ou lorsque des patient-e-s ont subi un viol, des tortures ou des traumatismes graves en situation de guerre.

L'interprétariat communautaire

est un acteur essentiel en matière de santé publique et d'aide aux populations migrantes. Des organismes comme Appartenances-Genève, l'Arcade des sages-femmes, Pluriels ou Solidarité Femmes ont recours aux interprètes de la CRG. Si ces dernières doivent quitter la CRG faute d'obtenir suffisamment d'heures de la part du principal client de la CRG faute d'obtenir suffisamment d'heures de la part de leur employeur, c'est tout le réseau qui est en danger. Dans tous les cas de figures, la précarité des interprètes communautaires et le financement insuffisant de cette prestation par le canton doivent aujourd'hui être résolus de toute urgence. **♦**

Valérie Buchs

Le service **Interprétariat communautaire** de la CRG met à la disposition des institutions du canton un réseau d'interprètes formés au dialogue interculturel, dans les domaines de la santé, du social et de la formation. Il compte environ 120 personnes pour 74 langues et dialectes. Indispensable au fonctionnement des hôpitaux, de l'Hospice général, du Département de l'instruction publique, par exemple, l'interprétariat communautaire est un pilier de l'intégration des populations migrantes. Engagées sur appel par la CRG, ces personnes ne bénéficient d'aucune garantie de salaire et les conditions de travail sont précaires. Les syndicats signataires de la CCT essayent depuis de nombreux mois d'ouvrir un espace de négociation avec la CRG pour améliorer leur situation. Mais la CRG ignore les principes du partenariat social les plus élémentaires.

CONSTRUCTION

Reprise des négociations dans un cadre tripartite

Bloquées par l'intransigeance des patrons, les négociations reprennent dans la construction. Sous l'œil de l'Etat.

Tensions • Il aura fallu que la CGAS suspende sa participation à la table ronde sur la RIE III et la consécutive intervention de Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge de l'Economie, pour sortir du blocage dans lequel les patrons avaient enfermé les négociations du secteur de la construction.

Le 26 mai dernier, la séance réunissant les partenaires sociaux du secteur et le Département de la Sécurité et de l'Economie a débouché sur une reprise

des négociations dans un cadre tripartite. D'ici au 30 juin, le département étayera, chiffres officiels à l'appui, les phénomènes que dénoncent et tentent d'endiguer les syndicats: l'utilisation abusive du travail temporaire sur les chantiers et la multiplication des licenciements de travailleurs seniors.

Parallèlement, les négociations se poursuivront jusqu'au 30 septembre 2016 au plus tard sur la base des revendications initiales portant sur la protec-

tion des travailleurs âgés contre les licenciements et la limitation du travail temporaire bien sûr, mais également sur l'augmentation des frais de repas et de déplacement. Dans le cadre de ses négociations, les parties n'excluront aucune solution qu'elle soit conventionnelle, légale ou réglementaire.

Lors de leur Assemblée générale du 1^{er} mai dernier, les maçons avaient fixé un ultimatum à la partie patronale au 31 août 2016 pour obtenir des avancées majeures sur ces trois thèmes, faute de quoi ils n'auraient pas d'autre choix que d'entamer un mouvement de grève en septembre prochain. Aujourd'hui, la reprise des négociations augure des perspectives nouvelles pour eux et l'espoir que des solutions soient enfin trouvées pour endiguer la précarité qui règne sur de trop nombreux chantiers. Aussi et en l'état, les conditions sont désormais remplies pour permettre aux syndicats SIT, SYNA et UNIA de retirer leur menace de grève. **♦**

Thierry Horner

VENTE

Coup de frein à l'extension des horaires d'ouverture

Le 6 juin dernier le Conseil des Etats a définitivement enterré la Loi fédérale sur les ouvertures des magasins (LOMag).



Ouverture des magasins • Une fois n'est pas coutume, un débat parlementaire s'est bien terminé pour les salarié-e-s du commerce de détail. En effet, la LOMag, cette loi fédérale qui stipulait que les magasins de toute la Suisse pourraient ouvrir de 6h à 20h en semaine et de 6h à 18h le samedi, est passée au rebus de l'histoire parlementaire.

Cette loi faisait suite à une motion parlementaire du Conseiller PDC tessinois Filippo Lombardi, par ailleurs membre de pas moins de quatorze conseils d'administration et de fondations. Elle avait déjà été refusée de justesse par le Conseil des Etats de la législature précédente. Dix-huit

député-e-s avaient voté pour que le Conseil des Etats entre en matière et 18 député-e-s avaient voté pour une non-entrée en matière, mais comme le Président a une voix prépondérante et qu'il était contre l'entrée en matière, la LOMag fut rejetée. Ensuite, ce fut au Conseil national de se pencher sur la motion Lombardi, au mois de janvier dernier. Et ce Conseil apporta son plein soutien à la loi puisqu'elle fut approuvée par 122 voix contre 64. Avec une légère modification par rapport au projet initial: fermeture des magasins le samedi à 18h au lieu de 19h.

Enfin, le 6 juin, coup de théâtre, le projet de loi,

repassant devant le Conseil des Etats pour une éventuelle élimination des divergences, fut à nouveau rejeté par 26 voix contre 16. La LOMag était ainsi définitivement enterrée.

FÉDÉRALISME ET PETITS COMMERCES

Des conditions de travail des employé-e-s du commerce de détail, il n'en a pas été beaucoup question lors des débats, à part du côté socialiste. Ce qui a fait pencher la balance contre la LOMag, c'est l'opposition des cantons à cette loi fédérale qui venait entraver la liberté cantonale et donc le fédéralisme. Comme le Conseil des Etats est le gardien du fédéralisme, il s'est laissé convaincre par la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique qu'une loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins n'avait pas sa place en Suisse.

Autre argument en défaveur de la loi : seuls les grands groupes du commerce de détail auraient pu «se payer le luxe» de rester ouvert avec une telle amplitude horaire. Les petits commerces n'ont pas les moyens de payer du personnel pour couvrir des journées de 14 heures. Le lobbying de Coop, Migros et autre Manor n'a donc pas suffi à convaincre la majorité bourgeoise du Conseil des Etats face au risque que de tels horaires faisaient courir aux petits commerces.

« LE PROBLÈME, CE NE SONT PAS LES HORAIRES, MAIS LES PRIX ! »

BEAT RIEDER, CONSEILLER AUX ETAT, PDC

Ce débat aura aussi eu le mérite de faire entendre la voix du bon sens face au dogmatisme idéologique dont le patronat fait preuve dans le débat sur les horaires d'ouverture des magasins. Le député Beat Rieder, appartenant pourtant au même parti que Filippo Lombardi, a ainsi lâché à la suite de ce vote «Ils (les partisans de la LOMag, ndr) parlent du projet comme d'une solution pour lutter contre le tourisme d'achat. Le problème, ce ne sont pas les horaires, mais les prix ! ». Puissent les patrons du commerce de détail genevois l'entendre à défaut d'écouter les syndicats qui répètent la même chose depuis de longues années. ♦

Emmanuelle Joz-Roland

SERVICES PUBLICS

Coup de théâtre : les comptes 2015 sont positifs !

Le Conseil d'Etat annonçait des comptes 2015 déficitaires. L'organe de révision le corrige : ils sont positifs.

Calculs politiques • C'est l'arroseur arrosé. En mars de cette année, le Conseil d'Etat se cachait derrière l'avis de l'organe de révision pour justifier une provision de 207 millions pour la caisse de pension de l'Etat. Une provision loin d'être anodine, puisqu'elle avait pour effet de faire

passer les comptes 2015 de l'Etat dans le rouge. Or, le rapport de minorité rédigé par un député de Solidarités révèle que ce même organe de révision corrige la copie du gouvernement et arrive à un résultat de comptes 2015 très légèrement positif. Dès lors qu'en décembre 2015, le Conseil d'Etat avait

signé un accord avec les syndicats de la fonction publique prévoyant le versement de l'annuité 2016 en cas de boni aux comptes 2015, cette nouvelle a tout d'une bombe politique.

L'accord précise bien que cet engagement à verser l'annuité est pris « sous réserve des compétences du Grand Conseil ». Or, quelles ont été les décisions du Grand Conseil en la matière ? Après avoir voté en décembre 2015 le blocage de l'annuité, il décide en février 2016 de la rétablir. Et pourtant, bien que la loi l'y oblige, le Conseil d'Etat refusera de verser l'annuité 2016, prétextant les comptes 2015 négatifs.

On pourrait donc s'attendre à ce que le Conseil d'Etat consente maintenant à verser l'annuité au personnel. Mais ce serait mal le connaître, lui qui n'hésite

pas à piétiner les accords précédemment signés, et qui met en œuvre les coupes linéaires prévues au projet de budget 2016 alors que ce dernier a été refusé à l'unanimité moins une voix du Grand Conseil. Un véritable « coup d'Etat financier », pour reprendre les termes du rapport de minorité de Solidarités, qui frappe durement certains secteurs et prestations publiques (lire le dossier en pages 8 et 9).

Au-delà de la question du versement ou non de l'annuité 2016, ces corrections apportées aux comptes par l'organe de révision viennent encore éroder la crédibilité déjà largement entamée d'un gouvernement en roue libre. L'automne promet donc d'être chaud, très chaud. ♦

Davide De Filippo

HÔTELLERIE

Un premier pas contre la sous-traitance abusive

Suite à la dénonciation de l'entreprise Swiss Clean par le SIT et UNIA, l'Hôtel Ramada Encore accepte de négocier une charte pour éviter la sous-traitance abusive.

Sous-traitance • Non-paiement de salaires, licenciement avec accusation d'abandon de poste des employées réclamant d'être payées à la fin du mois, non-paiement d'indemnités maladies et maternité, non-paiement des assurances sociales, travail sur appel, non-paiement des heures supplémentaires: la liste des griefs des travailleuses de Swiss Clean est longue lorsqu'elles alertent les syndicats. Les démarches auprès de l'employeur restent sans réponses. Le SIT et Unia alertent alors son mandant, l'Hôtel Ramada Encore, et organisent une action de dénonciation. Sous pression de la direction de l'hôtel, Swiss Clean rentre en matière et règle la plupart des litiges en cours. Une petite avancée contre un phénomène, la sous-traitance abusive, qui prend de l'ampleur dans les hôtels genevois.

SOUS-TRAITANCE MASSIVE DANS LES HÔTELS

A Genève, les hôtels de moyennes gamme et les Appart'hôtel ont massivement recours à des entre-

prises de sous-traitance pour assurer le nettoyage des chambres. Les hôtels se déchargent ainsi de la responsabilité d'une partie des travailleurs-euses œuvrant au sein de leurs établissements. Les sous-traitants sont payés au forfait, selon le nombre de chambres nettoyées en fonction du taux d'occupation de l'établissement. Ils prennent ainsi en charge une partie non négligeable des risques de la maison mère, et ont tendance à casser les prix pour remporter les contrats. Au bout de la chaîne, les femmes de chambre paient le prix fort de cette politique de gestion et voient leurs conditions de travail se détériorer.

LE CAS SWISS CLEAN

Le cas de Swiss Clean Management SA est emblématique des dérives du système de sous-traitance instaurée par les hôtels de la place. Au moment de l'intervention des syndicats, le directeur de cette entreprise de nettoyage est au bord de sa septième faillite. Son entreprise cumule 529 976 francs de

poursuites, dont 286 300 francs à l'AVS.

Face à l'ampleur des abus dénoncés au sein de son établissement, la direction de l'Hôtel Ramada Encore est entrée en négociation pour la rédaction d'une charte et d'un avenant au contrat de ses sous-traitants. Les discussions en cours portent notamment l'inclusion du respect des conditions de travail dans les appels d'offre, l'instauration de contrôle de paiement des assurances sociales, la vérification d'éventuelles faillites et l'obligation d'un système de pointage des heures.

L'ouverture de négociation d'une charte auprès d'un premier établissement est un premier pas important. Cependant, il faudrait s'atteler à régler cette question de façon globale en prenant en compte la forte concurrence entre établissements. Seulement un accord paritaire avec la Société des Hôteliers Genevois (SHG) nous permettra de faire réellement respecter les droits et la dignité des femmes de chambre sur le terrain. ♦

Tania Zinoviev

UN SECTEUR HAUTE SOUS-TENSION

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est un secteur à fort risques de sous-enchère salariale et dont les conditions de travail sont particulièrement précaires. Aux bas salaires, travail à l'heure, horaires difficiles et travail saisonnier s'ajoute le manque de contrôles effectifs du respect de la convention collective. En 2014, seulement 2 322 établissements (hôtels et restaurants) ont été contrôlés pour toute la Suisse. 37% des établissements étaient en infraction.

Les bas salaires pratiqués de ce secteur, alliés ont nombreuses infractions à la convention, produisent une masse importante de travailleurs-euses pauvres. 11,1% des employé-e-s de l'hôtellerie-restauration sont touchés par la pauvreté. Dans ces conditions, le non-paiement d'un seul mois de salaire peu plonger une famille entière de la spirale de la précarité.





Une vie au syndicat

Jean-Daniel Robert est membre du SIT depuis 1974, et préside depuis août 2015 le groupe des retraité-e-s. Entretien avec militant au parcours atypique.

Portrait • Une vie au syndicat. Jean-Daniel Robert a adhéré au SIT en 1974, du temps où le SIT s'appelait encore Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG). Il y milita durant quelques années, avant de lever le pied, puis d'y revenir présider le groupe des retraité-e-s du SIT. Avec la ferme intention de reprendre le combat. Avec l'initiative AVS+ et le plan prévoyance 2020, ce n'est pas le travail qui manque.

Jean-Daniel, te revoilà parmi nous...

Et oui, j'ai dû quelque peu lever le pied avec la militance à partir de 1980. Mon travail impliquant beaucoup de réunions du soir, trop souvent aux mêmes heures que les assemblées syndicales. D'autre part, il était dif-

ficile de définir à quelle section me rattacher. Arrivé à la retraite, j'ai besoin de renouveler mes militances. Alors quand on m'a demandé d'être candidat à la présidence des retraité-e-s militant-e-s au SIT, j'ai accepté et été élu. C'est ici le moment de dire un très grand merci à André Herren, lequel a exercé cette présidence durant ces dernières années. C'est également le moment de formuler un vœu : que, grâce à nos longues années d'expérience, nous retraitées et retraités, nous puissions contribuer à de meilleures conditions de vie des travailleuses et travailleurs. Lutter contre la résignation ambiante, aussi. Nous avons certainement beaucoup de choses à dire... et à faire, avec nos forces ! Il est important que les retraité-e-s suivant-e-s puissent garder et

améliorer leurs droits durement acquis. Et c'est maintenant qu'il faut y travailler avec les camarades.

« Difficile de définir à quelle section me rattacher » ?

Mon premier job a été au Crédit suisse, puis, après un long voyage en Scandinavie, j'ai été engagé comme caissier-comptable à ce qui s'appelait la Maison des Convalescents, devenue ensuite la clinique Jolimont, une des entités hospitalières publiques du canton.


En 1980, changement de cap professionnel, ras le bol des chiffres ! Je me lance alors dans une formation en cours d'emploi, en tant qu'assistant pastoral. Dès lors, l'ami Martial Curchod (autre militant « historique » du SIT, ndr) m'appellera tou-

jours « le curé », avec son petit filet de voix ! J'ai exercé ce métier d'assistant pastoral durant 35 ans, avec beaucoup de joie auprès des gens et quelques tristesses ou colères, face à une certaine inertie des milieux « hautement hiérarchiques », dira-t-on poliment. Il était difficile de rattacher cette activité professionnelle à un secteur syndical, mais j'ai suivi encore pendant quelques temps les manifs, les assemblées générales.

Pourquoi as-tu choisi le SIT ?

Jusqu'en 1974, j'avais des liens avec des personnes tentant de créer un vrai syndicat des employé-e-s de banque, ce qui m'avait fait adhérer à la FSCG, dans la fédération des employés de commerce, puis dès mon entrée à Jolimont, à la fédération de la fonction publique. Ce qui était très important pour moi, c'était le fait que ces deux fédérations étaient rattachées à la Confédération romande du travail (CRT), où j'ai pu suivre diverses formations syndicales, dont j'appréciais particulièrement la dimension interprofessionnelle et autogestionnaire. J'y ai vécu de très beaux moments enrichissants. Puis j'ai été durant plusieurs années membre du comité romand de la CRT, représentant, avec d'autres, les « hospitaliers-ères ». Parallèlement, j'avais été élu délégué syndical à la Maison des Convalescents, et au comité de la CEH (caisse de retraite des établissements hospitaliers, aujourd'hui devenue CPEG, ndr), encore un lieu où j'ai découvert beaucoup de choses importantes. C'est durant ces années-là que j'ai rencontré ma compagne, rapprochés que nous fûmes par notre militance, notamment. Nous avons mis en route une « petite cellule syndicale », dans cet établissement.

Et maintenant, un sujet de prédilection ?

En tant que président du groupe des retraité-e-s, il est naturel que je m'engage dans la campagne pour l'initiative syndicale AVS+ et contre le Plan prévoyance 2020 en discussion à Berne. Ce plan s'attaque brutalement aux retraites et pose infiniment plus de problèmes qu'il n'en résout pour les générations futures. Il faut le combattre avec la dernière des énergies. 

Propos recueillis par Davide De Filippo

Jean-Daniel Robert a une autre passion : l'écriture. Retrouvez-le sur <https://jeandanielrobert.wordpress.com>

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE MAI ET JUIN, LE COMITÉ SIT A :

- poursuivi les préparatifs du Congrès SIT du 26 novembre 2016
- fait un point sur les activités de la commission internationale du SIT
- été informé de l'état des négociations entre les patrons et le secteur du gros oeuvre
- ratifié la position de la CGAS sur la 3e réforme de la fiscalité des entreprises et été informé du déroulement de la Table ronde proposée par le Conseil d'Etat sur le sujet
- voté à l'unanimité le soutien au référendum contre la 3e réforme de la fiscalité des entreprises dès son lancement
- commencé à discuter de la campagne estivale de récolte de signatures pour le référendum contre la RIE III
- voté à la majorité pour le soutien à l'initiative du PDT « Pour le remboursement des frais dentaires »
- été informé du déroulement de l'assemblée des délégué-e-s de l'USS du 27 mai
- dressé un bilan de la manifestation contre l'austérité du 28 mai

- fait un bilan du 1er mai
- été convié séminaire syndical organisé le 18 juin, par la CGAS et à destination de tous-tes les militant-e-s et secrétaires syndicaux-ales,
- adopté l'ordre du jour du Congrès et le thème du Congrès proposé par le groupe mixte de préparation

LORS DE SA SÉANCE DE COMITÉ DE MAI ET DE SON ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE JUIN, LA CGAS A :

- préparé l'assemblée des délégué-e-s CGAS
- préparé l'action contre le chômage du 24 mai devant l'OCE
- fait le point sur le suivi de la réforme de la fiscalité des entreprises et a fait un bilan intermédiaire sur la participation de la CGAS Table ronde sur le sujet
- été invitée à se prononcer sur le rapport du Conseil d'Etat sur la politique régionale « Le Grand Genève » et a dressé le bilan de cette audition
- fait un point de suivi sur l'inspection paritaire des entreprises (IPE)

Pour un moment de détente avant de reprendre le collier de l'activité syndicale...

Pour se rencontrer de manière conviviale,
nous vous invitons à la



Vendredi 2 septembre 2016, dès 18h
dans le jardin du SIT
16, rue des Chaudronniers, en Vieille-Ville

Il y aura à boire, à manger, de la musique. venez avec vos ami-es, votre famille, vos collègues de travail, nous nous réjouissons de vous rencontrer!



syndicat
17^e congrès
26.11.2016



**Le 17^e congrès du SIT aura lieu
le samedi 26 novembre 2016
à l'Université ouvrière de Genève (UOG),
de 8 h 30 à 17 h**

Comme de coutume, chaque membre du SIT qui désire y assister, même non délégué-e, peut le faire. L'ordre du jour sera le suivant :

8 h 30 Petit déjeuner

9 h Début

- 1 Ouverture du Congrès
 - 1.1 Vérification des mandats
 - 1.2 Adoption du règlement et ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal du dernier Congrès
- 3 Rapport général et financier d'activité
- 4 Thème du Congrès: Pour une meilleure répartition des richesses

Pause repas

5 Ateliers sur le thème

- du Congrès:
- 5.1 Salaires
 - 5.2 Fiscalité
 - 5.3 Egalité
 - 5.4 Emploi
- 6 Restitution et synthèse en plénière
 - 7 Elections
 - 7.2 Comité
 - 7.3 Présidence
 - 7.4 Secrétariat général
 - 8 Résolutions
 - 9 Divers
- 17 h Fin**

Un texte de réflexion sur le thème du congrès est en cours d'élaboration par une commission et sera adopté par le comité SIT cet automne. Ensuite, les syndicats et les secteurs se saisiront de ce texte pour en discuter, l'amender, y apporter des ajouts et donner mandat à leurs délégué-e-s.

MERCI PATRON!

**Mardi 5 juillet 2016,
Cinéma Les Scala
projection à 21h, suivie d'une discussion
avec Davide De Filippo, secrétaire général
adjoint du SIT
et Jamal Al-Amine, secrétaire syndical d'Unia
Modérateur : Benito Perez (Le Courrier)**

Dans ce film, qui fait beaucoup débat autour du thème du droit du travail et qui a donné naissance à Nuit Debout à Paris, on suit le combat de François Ruffin et la famille Klur contre les dirigeants du groupe de luxe LVMH qui a supprimé 8 000 emplois en France en délocalisant sa production. Réussiront-ils à duper le premier groupe de luxe au monde et l'homme le plus riche de France ?

**Prix entrée : 16.50.- / Carte Côté Courrier 14.- / AVS-AI-
Chômeurs-euses-Etudiant-e-s 13.- / Abo Ciné Pass 10.-
Membres du SIT : 10 billets gratuits disponibles
auprès du secrétariat**



AVEC L'USS, LE SIT APPELLE À UNE GRANDE MANIFESTATION NATIONALE

**Samedi 10 septembre 2016,
de 13 h 30 à 16 h, Berne**

**Oui à AVSplus et à une
prévoyance vieillesse sûre**

**NON au hold-up patronal de la RIE III
Pour une Suisse ouverte
et
plus de protections contre
le dumping social et salarial**

Un train spécial sera organisé au départ de Genève.
Demandez des informations supplémentaires
et annoncez votre participation auprès du secrétariat.

Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT

Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT
ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève ?



**Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse :
sitinfo@sit-syndicat.ch**

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source :
lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite
rester anonyme.

Manifestation contre les politiques d'austérité

Nous étions 4000 dans la rue à manifester notre opposition le 28 mai contre les politiques d'austérité menées par les patrons et la majorité politique qui les représente. Ensemble, travailleurs-euses du privé et du public, étudiant-e-s, artistes, chômeurs-euses, associations, partis, jeunes et moins jeunes, nous avons dénoncé la cupidité d'un patronat qui s'apprête à empocher des milliards de cadeaux fiscaux tout en continuant à refuser d'augmenter les salaires, ou, pire encore, en continuant à pratiquer le dumping salarial et social sous toutes ses formes. Une cupidité patronale qui a pour corollaire des coupes budgétaires massives dans les prestations à la population, qu'elles soient sociales, administratives, d'éducation, de santé, ou culturelles. Une manif qui en appellera d'autres.

Davide De Filippo
Photos © SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT, rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
couverture par Solidaridad graphisme
Police de caractère Adelle et Adelle Sans par
TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,
Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner,
Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim
Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges
Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais
seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.